



Alma, le 28 juin 2001

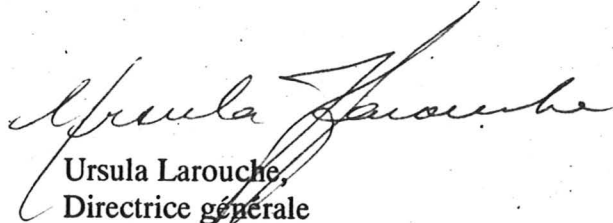
Madame Jocelyne Beaudet
Bureau d'audiences publiques
en environnement
625, St-Amable, 2^e étage
Québec, (Québec) G1R 2G5

Objet : Complément d'information pour le mémoire du Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Madame,

Tel qu'entendu avec M. Luc Tessier, vous trouverez ci-joint, un complément d'information aux questions que vous avez soulevées lors du dépôt du mémoire.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer Madame Beaudet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ursula Larouche,
Directrice générale

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

*Complément d'information
aux questions des Commissaires
soulevées le 13 juin 2001
lors du dépôt du mémoire*

Déposé au Bureau des audiences publiques en environnement

Dans le cadre du projet

Détournement partiel de la rivière Manouane

le 28 juin 2001

Mme la Présidente

Concernant Négawatt *ligne 2395 du verbatim*

Une demande a été logée et Négawatt fera parvenir toute l'information qui est nécessaire à l'attention de M. Sébastien Durand.

Concernant Centre Hélios de Montréal *ligne 2410*

Centre indépendant de recherche en énergie
M. Philippe Dunski, directeur ou M. Philippe Raffale
Téléphone : 514-849-8536 ou 514-849-7091

Mme La Présidente, *ligne 2470*

Nous souhaitons un suivi sur dix ans pour les espèces de poissons qui utilisent la rivière Manouane pour se reproduire ou comme rivière de dévalaison et d'élevage.

M. Berraja *ligne 2520*

Carte hydrologique

Étant donné que l'on prive la rivière Péribonka d'une partie d'eau, nous voulons connaître, à long terme, si cela aura un impact sur le réseau hydrographique du bassin versant.

Pourquoi un suivi sur 10 ans ?

Hydro-Québec envisage un suivi sur 10 ans pour les autres projets. On veut être traité équitablement. De plus étant donné qu'il y a une baisse de niveau d'eau appréhendée, qui risque d'entraîner une élévation de la température de l'eau, nous considérons que trois années sont insuffisantes pour connaître l'impact réel sur les espèces et en particulier, la ouananiche et la truite.

M. Dufour *ligne 2680*

PMVI

Il s'agit bien de 2% qui se subdivise ainsi : 1% de retombées en fonction des coûts pour les infrastructures; 1% pour les infrastructures de transport.

M. Berraja *ligne 2755*

9m³/s spécialement pour le maintien de la ouananiche et de son habitat dans la rivière Manouane.

Débit d'étiage *ligne 2785*

Voir le rapport d'Hydro-Québec, volume 1 page 6-36, Libre circulation des poissons, 3^e paragraphe.

Pour le nombre d'obstacles infranchissables après la baisse de niveaux, l'étude n'indique pas si ce nombre augmentera.